

*Communiqué de Jean-Paul Lecoq,
Maire de Gonfreville l'Orcher et Conseiller départemental*

LA FIN DU TAFTA, ENFIN ! La mobilisation citoyenne fait reculer le gouvernement

La mobilisation citoyenne en France et en Europe a donc enfin payé : la France demande l'arrêt des négociations du traité transatlantique de libre échange (TAFTA/TTIP) qui visait, dans le dos des peuples, à créer un marché unique libéral totalement dérèglementé entre les Etats-Unis et l'Europe.

Il portait en lui la fin des services publics et de toute forme de protection en particulier dans le domaine alimentaire et environnemental.

Depuis plusieurs années de nombreuses organisations, syndicats, partis politiques progressistes et notamment le Parti Communiste Français, associations, relayées par des campagnes de mobilisation et des pétitions ayant recueilli des millions de signataires s'opposent à ce traité négocié dans le plus grand secret. J'ai multiplié les interventions dans ce sens, comme élu et comme militant, notamment depuis l'Assemblée Nationale.

La Ville de Gonfreville l'Orcher comme celle d'Harfleur avaient pris des positions fortes dans ce sens.

Le 3 novembre 2014, le Conseil municipal de Gonfreville l'Orcher a voté une délibération contre le Tafta déclarant la commune « hors zone » de ce traité, ce qui lui avait valu des déboires avec les autorités mettant en cause alors la légitimité à agir des élus locaux dans ce domaine.

Deux ans plus tard, le gouvernement exécute un énième changement de cap politicien pour préparer les élections à venir qui - une fois n'est pas coutume - va dans le bon sens.

Il légitime ainsi les actions et positions des élus Gonfrevillais qui, avec beaucoup d'autres, s'étaient mobilisés contre ce traité malsain. Mieux vaut tard que jamais !

Démonstration est une nouvelle fois faite que quand le peuple et ses représentants se mobilisent, rien ne peut lui résister !

Le Havre, le 30 août 2016

EXTRAIT DE LA DELIBERATION ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE GONFREVILLE L'ORCHER LE 3 NOVEMBRE 2014

“Il est inscrit dans le mandat des négociations que l'accord vise à imposer « l'élimination, la réduction ou la prévention de politiques nationales superflues », c'est-à-dire de lever toutes les entraves au commerce.

Cela constitue une remise en cause flagrante de la souveraineté des peuples à établir leurs propres lois et normes de sécurité sanitaire.

Qu'en matière de sécurité alimentaire, les normes européennes plus strictes que les normes internationales et américaines (niveaux de pesticides, OGM, bœufs aux hormones...), pourraient être condamnées en tant que « barrières commerciales illégales. » Qu'en matière de gaz de schiste, la fracturation hydraulique, jusque là interdite en France, du fait de ses dangers pour l'environnement, deviendrait un droit pour des sociétés pétrolières pouvant exiger des Etats, des dommages et intérêts en cas de refus d'exploitation. Qu'en matière d'eau et d'énergie, toute municipalité s'opposant à leur privatisation, pourrait être accusée d'entrave à la liberté du commerce. Que toutes les ressources naturelles des pays d'Europe deviendraient propriété des multinationales, sans que les Etats n'aient la liberté de s'y opposer. Qu'en matière de services publics, le traité limiterait le pouvoir des Etats à organiser les services publics tels que l'aide à la personne, les transports routiers, ferroviaires et réduirait les principes d'accès universel à ces besoins essentiels, au bénéfice d'une privatisation générale.

Ainsi, du sommet de l'Etat aux conseils municipaux, les élus devraient redéfinir de fond en comble leurs politiques publiques de manière à satisfaire les intérêts du secteur privé dans des secteurs qui lui échappent encore en partie, assurance maladie, équipements publics, prix des médicaments, protection de la vie privée, protection sociale, formation professionnelle, liberté du Net, culture....”

En conséquence, le conseil municipal demande l'arrêt des négociations secrètes relatives au Tafta, la diffusion publique et immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations en cours, l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché Transatlantique et déclare Gonfreville l'Orcher zone hors du Traité de Libre Echange Transatlantique. Le conseil municipal s'engage à soutenir toutes les collectivités locales qui s'engageraient dans cette voie.